

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2015

Président : François de MAZIÈRES (sauf délibération 2015.06.04)

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Amélie GOLKA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE (sauf délibération n°2015.06.01 à 05), M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ (sauf délibération 2015.06.27), M. Michel CROUZAT (sauf délibération 2015.06.27), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU (sauf délibération 2015.06.01 à 03 – pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Sébastien DURAND, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle de CRÉPY, M. Thierry VOITELLIER (sauf délibération 2015.01.01 à 02 et 2015.06.19), Mme Corinne BÉBIN (sauf délibération 2015.06.01 et 2015.06.20 à 22), M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibération 2015.06.14), M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN (sauf délibération 2015.06.20 à 27), Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme d'ESTEVE),
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme BELMER),
M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (pouvoir à Mme DOUCERAIN),
M. Patrick CHARLES (pouvoir à Mme AGOPIAN),
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. NOURISSIER),
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. BELLAMY),
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. LAMBERT),
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. DURAND),
Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. TOURELLE),
M. Laurent DELAPORTE,
M. Erik LINQUIER,
Mme Marie DENAISON.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 22 juin 2015
Nombre de conseillers en exercice : 64

**Titre : Schéma directeur de la vidéoprotection urbaine 2013-2015.
Extension du schéma aux villes de Toussus-le-Noble et de
Châteaufort.**

M. Philippe BENASSAYA, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu les articles L.2211-1, 5211-60 et L.5216-5.I alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2010-07-07 du Conseil communautaire de VGP du 6 juillet 2007 portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de vidéoprotection ;

Vu la délibération n°2010-02-02 du Conseil communautaire de VGP de février 2010 portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique de la Ville ;

Vu la délibération n°2010.12.10 du Conseil communautaire de VGP du 7 décembre 2010 adoptant le schéma directeur 2010-2012 en matière de vidéo-protection urbain ;

Vu la délibération n°2011-06-28 du Conseil communautaire de VGP du 28 juin 2011 modifiant le schéma directeur 2010-2012 en matière de vidéoprotection urbaine ;

Vu la délibération n°2012-04-28 du Conseil communautaire de VGP du 11 avril 2012 approuvant les dispositions de la convention relative à la vidéoprotection urbaine entre Versailles Grand Parc et les communes membres relative à l'occupation du domaine public par VGP ;

Vu la précédente délibération n°2013-11-03 du Conseil communautaire de VGP du 26 novembre 2013 adoptant le schéma directeur de la vidéoprotection urbaine de Versailles Grand Parc 2013-2015 ;

- En juillet 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a élargi sa compétence en matière de politique de la ville au déploiement d'un système de vidéoprotection, dans le cadre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Le Conseil communautaire a ainsi délibéré le 7 décembre 2010 sur l'approbation du schéma directeur de vidéoprotection 2010-2012, puis le 28 juin 2011 sur la modification de ce schéma afin, notamment, d'y intégrer les communes de Bailly et Noisy-le-Roi.

Le schéma a été mis en œuvre et a permis de déployer :

- 180 caméras (en fonctionnement à la fin de l'année 2013),
- le réseau de desserte pour ces 180 caméras,
- le centre d'exploitation avec station de visualisation et d'extraction,
- les stations de visualisation dans les établissements des forces de police,
- les stations de visualisation pour les communes ayant fait ce choix.

La communauté d'agglomération et les communes qui la constituent ayant souhaité prolonger le programme et passer à une phase d'extension du système, VGP a ainsi adopté le 12 novembre 2013 un nouveau schéma directeur pour la période 2013-2015.

- Aujourd'hui, les communes de Toussus-le-Noble et Châteaufort souhaitent rejoindre le dispositif intercommunal de vidéoprotection.

En conséquence, il convient :

- d'élargir le périmètre géographique d'intérêt communautaire à la zone de compétence de la brigade territoriale autonome de Magny-les-Hameaux, englobant les communes de Toussus-le-Noble et Châteaufort,
- de revoir le nombre de sites concernés par le programme et de reporter l'actualisation du coût de ce programme au second semestre 2015, sachant qu'elle sera opérée en fonction des populations totales légales en vigueur au 1^{er} janvier 2014,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

- 1) de modifier le schéma directeur de la vidéoprotection urbaine 2013-2015 de Versailles Grand Parc afin d'y intégrer les communes de Toussus-le-Noble et Châteaufort ;
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents s'y rapportant ;
- 3) de dire que les crédits sont prévus au budget en investissement sur l'opération valant chapitre 0110 : «Vidéoprotection » et en fonctionnement, fonction 110 : « Services communs de sécurité ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de suffrages exprimés : **59** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,

Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

